



**PRÉFÈTE
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

Direction des relations avec les collectivités et de la citoyenneté
Bureau des Élections, des Réglementations, des Associations
et des Missions de Proximité Titres
Section Élections Politiques et Professionnelles

Grenoble, le **24 JUIN 2026**

**Arrêté n°38-2026-06-24-00030 du 24 JUIN 2026
fixant le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote
dans la commune de SAINT-JEAN-DE-BOURNAY**

La Préfète de l'Isère
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code électoral et notamment l'article R. 40 ;

Vu l'instruction INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes complémentaires ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2018-05-25-003 du 25 mai 2018 fixant le nombre, le périmètre et l'implantation des bureaux de vote dans la commune de Saint-Jean-de-Bournay ;

Considérant la proposition de la commune de créer un cinquième bureau de vote ;

Arrête

Article 1 : À compter du 1^{er} janvier 2027 le nombre, le périmètre et la localisation des bureaux de vote dans la commune de Saint-Jean-de-Bournay , sont arrêtés selon le tableau figurant en annexe.

Article 2 : Les bureaux de la commune de Saint-Jean-de-Bournay sont rattachés à l'arrondissement n° 03 (Vienne), à la circonscription législative n° 38-07, et au canton n° 38-14 (L'Isle-d'Abeau).

Article 3 : L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2027.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Isère, le sous-préfet de l'arrondissement de Vienne et le maire de la commune de Saint-Jean-de-Bournay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Isère.

La préfète

Pour la Préfète, par délégation,
Le Secrétaire général

Mahamadou DIARRA

Voies et délais de recours :

Dans les deux mois, à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

- Un recours administratif : un recours gracieux auprès du Préfet de l'Isère (12 place Verdun - CS 71046 - 38021 Grenoble Cédex 1) ou un recours hiérarchique, auprès du ministre de l'Intérieur (Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques - Cabinet - Bureau des polices administratives - Place Beauvau - 75800 Paris Cédex 08) ;
- Un recours contentieux : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification ou de sa publication, adressé par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135 – 38022 Grenoble Cedex) ou par l'application « télérecours citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

Numéro et adresse du bureau de vote	Répartition des voies dans le périmètre du bureau de vote
Bureau n°0001 (centralisateur) Salle Polyvalente Claire Delage 2, Esplanade Albert Camus	Chemin de Bas Chemin de Bayetière Chemin de Beauregard Chemin de Carronière Chemin de Charbonnière Chemin de l'Enversain Chemin de Montabon Chemin de Montchatain Chemin de Rocotavarot Chemin des Combes Chemin Sablières Chemin du Château Chemin du Goulet Combe de Carronnière Lotissement St Jean Village Montée Bayetière Route de Charantonay (côté impair) Route de Lyon Rue Pasteur (côté pair) Sentier du Grapillat Montée Constant Montée de l'Hôtel de Ville
Bureau n°0002 Salle Polyvalente Claire Delage 2, Esplanade Albert Camus	Allée de la Petite Barre Chemin de Buinière Chemin de Fontainebleau Chemin de l'Etang Chemin de l'Observatoire Chemin de la Bielle Chemin de la Cantonnière Chemin de la Garandière Chemin de la Métraillère Chemin de la Nivolière Chemin de la Perrière Chemin de la Tuilière Chemin de Montjoux Chemin de Pierrelot Chemin de Verjutière Chemin de Vers Chemin de Vers Sud Chemin des Basses Closures Chemin des Cézars Chemin des Closures Chemin des Crozes Chemin des Gamelières Chemin des Hautes Gamelières Chemin du Lac Chemin du Pressoir Chemin du Puits Coteau Noir Impasse de Lanoura Impasse du Chanisson Impasse du Fayet Impasse du Four à chaux Impasse du Grand Pré La Cantonnière La Combe de Pommier Les Biesses Montée de la Chapelle Montée de la Madone Passage de Montjoux Route d'Artas Route de Bourgoin-Jallieu Route de Bournay

	Route de Charantonay (côté pair) Route de Châtonnay (côté impair) Route de la Combe de Pommier Rue de la Barre (côté pair) Traverse des Closures
Bureau n°0003 Salle Polyvalente Claire Delage 2, Esplanade Albert Camus	Allée de la Louvatière Boulevard Nelson Mandela Chemin de la Motte Castrale Chemin de Buffevent Chemin de Châtillon Chemin de Croix Monnet Chemin de la Croix Penoux Chemin des Echarrières Chemin des Embouffus Chemin des Lauriers Chemin des Mûriers Chemin des Sources Chemin du Battoir Chemin du Bouchet Chemin du Gonnet Chemin du Miraillet Chemin du Miraillet Sud Chemin du Petit Monts Chemin du Plan Impasse de Cotagrua Impasse du Bouchet Impasse du Dépôt Impasse du Miraillet Sud Impasse du Petit Bois Impasse du Petit Monts Impasse du Tournesol Le Bessay Le Gonnet Les Hautes Echarrière Passage du Petit Bois Place du Haut Bessay Place du Puits Sirand Route de la Côte Saint-André (côté pair) Route de Vienne Route de Villeneuve-de-Marc Route des Echarrières Lotissement du Stade Rue Lesdiguières Rue Louise MICHEL Rue Pasteur (côté impair) Rue Stéphane HESSEL Traverse des Sablières
Bureau n°0004 Salle Polyvalente Claire Delage 2, Esplanade Albert Camus	Boulevard Jean Jaurès Chemin de Campaloud Chemin de Combe Roussine Chemin de Combolles Chemin de Cusilliere Chemin l'Abbaye Chemin de la Garenne Chemin de Montalieu Chemin de Monts Chemin de Saint Hugon Chemin des Bains Chemin des Biesses Chemin des châtaigneraies Chemin des Collières Chemin des Colombières Chemin des Cunières Chemin des Hautes Biesses Chemin des Pervenches

	Chemin des Serves Chemin du Reposu Combe de Monts Impasse des Biesses Impasse des Epicéas Impasse du Pré de la Barre Le Mayollan Les Serves Montée des Hautes Biesses Route de Châtonnay (côté pair) Route de la Côte Saint-André (côté impair) Route du Carloz Rue Bayard Rue de la Barre (côté impair) Rue de la Gervonde
Bureau n°0005 Salle Polyvalente Claire Delage 2, Esplanade Albert Camus	Avenue de la Libération Chemin des Rameaux Place de la Liberté Place Général de Gaulle Place Louis Montagnat Place Paul Bignon Rue de la République Rue Ferrachet Rue des Terreaux Rue du 11 Novembre Rue Henri Picard Rue du Docteur Pailliat Rue Hector Berlioz Rue Jeanne d'Arc Rue Joseph Chavrier